

Réunion du mardi 18 novembre 2025

18h30 – Chevreuse

PRÉSENTS :

. Représentants du Conseil régional d’Ile-de-France (2 voix par représentant) :

Anne CABRIT, Sylvie PIGANEAU (représentée)

. Représentants du Conseil départemental des Yvelines (2 voix par représentant) :

Geoffroy BAX DE KEATING (représenté), Grégory GARESTIER (représenté), Alexandra ROSETTI (représentée)

. Représentants du Conseil départemental de l’Essonne (2 voix par représentant) :

Michel BOURNAT

. Représentants des établissements publics de coopération intercommunale (1 voix par représentant) :

Pascal VERSEUX (Communauté Paris Saclay), Patrice BERQUET (CC Versailles Grand Parc), Alain SEIGNEUR (CCHVC)

. Représentants des communes (1 voix par représentant) :

Jean DUCROCQ (Bazoches-sur-Guyonne), Olivier TELLIER (Bonnelles), Frédéric QUINIO (Boullay-les-Troux, représenté), Xavier CARIS (Bullion), Étienne DUPONT (Châteaufort), Anne HÉRY LE PALLEC (Chevreuse), Didier ROGER (Choisel), Djavid EZAT (Clairefontaine-en-Yvelines), Alain ARTORE (Courson-Monteloup, représenté), Emmanuelle DUVAL (Fontenay-les-Briis, représentée), Evelyne COLLINO (Forges-les-Bains), Magali BRILHAC (Gambais), Yann CAUCHETIER (Gif-sur-Yvette, représenté), Frédéric DOUBROFF (Hermeray), Jean-Michel ALLIRAND (La Queue-lez-Yvelines), Pascal EGEE (Le Mesnil-Saint-Denis), Françoise CHANCEL (Le Tremblay-sur-Mauldre), Jean-Luc TEMOIN (Les Bréviaires), Michel ROUX (Les Mesnuls, représenté), Jean-Paul GRUFFEILLE (Les Molières), Denis GUYARD (Magny-les-Hameaux), Michel LOMMIS (Mareil-le-Guyon), Pascal HAMON (Milon-la-Chapelle), Christiane METREAU (Montfort-l’Amaury), Valérie PIGASSE (Poigny-la-Forêt), Alain BODIN (Raizeux), Martine MERELLE (Rochefort-en-Yvelines), François FRONTERA (Saint-Jean de Beauregard), Maxime VERCRUYSSSE (Saint-Forget), Olivier BEDOUELLE (Saint-Lambert-des-Bois), Céline HANQUEZ (Saint-Léger-en-Yvelines), Myriam SCHWARTZ (Saint-Rémy-lès-Chevreuse), Nicole VACHER (Saint-Rémy-l’Honoré), Claude BENMUSSA (Senlis), Frank POULON (Sonchamp), Frédéric AMOSSÉ (Vieille-Église-en-Yvelines)

Nombre de délégués	
En exercice	78
Présents	36
Votants	45

Il est constaté 36 membres présents et 9 membres représentés par pouvoir, soit un total de 45 membres. Le quorum est atteint.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Xavier CARIS est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 3 juin 2025

Une erreur de saisie est constatée en page 3 : la phrase « En ce qui concerne les dépenses d'investissement, le total pour l'année 2024 s'élève à 1 083 4116,85 € » doit être corrigée comme suit :

« En ce qui concerne les dépenses d'investissement, le total pour l'année 2024 s'élève à **1 083 416,85€.** »

→ Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. 25C27 - Fixation de la participation statutaire 2026 des Communes membres, des Villes-portes, et des Communes associées

Madame la Présidente explique que conformément à la procédure annuelle, il est proposé de voter la participation et l'adhésion des communes pour l'année 2026. Ce vote est réalisé lors de ce comité syndical, le prochain étant exclusivement réservé à la Charte et au plan Parc. Le tarif reste inchangé par rapport au vote de janvier 2025 : 5,10 € par habitant pour les communes membres et 1,30 € par habitant pour les villes portes et communes associées.

A la question de savoir pourquoi la commune de Gometz-le-Châtel n'est pas indiquée, Madame la Présidente répond qu'effectivement la commune de Gometz-le-Châtel était « Commune associée » du Parc, mais qu'elle a décidé de quitter ce statut. Après délibération de leur part, la sortie de la commune a été approuvée par le Parc lors du dernier Bureau syndical en septembre dernier, officialisant ainsi leur départ. C'est pourquoi cette commune ne fait plus partie des communes cotisantes.

→ La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. 25C28 - Ouverture des crédits d'investissement 2026 au quart des crédits 2025

Monsieur Michel BOURNAT explique que le vote du budget est prévu au cours du premier trimestre 2026. Dans l'attente de ce vote, il est nécessaire d'engager certaines dépenses et de percevoir certaines recettes. Conformément au Code général des collectivités territoriales, il convient de prendre une délibération pour assurer le fonctionnement de la structure pendant le premier trimestre de l'année.

Madame la Présidente précise qu'il s'agit ici d'autoriser à engager un quart des crédits de l'année 2025, représentant un montant de 2 197 879,09 €. Le détail des crédits, établi par le responsable financier du Parc, Marc Thévenot, figure dans la note de synthèse.

→ La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. 25C29 - Ouverture d'une ligne de trésorerie

Madame la Présidente explique que comme chaque année, il est nécessaire d'ouvrir une ligne de trésorerie pour assurer le fonctionnement du Parc avant l'encaissement des financements des communes et de la Région. Cette ligne de trésorerie peut atteindre un montant maximal de 500 000 € sur 12 mois, à un taux maximal de 3 %. En raison du calendrier budgétaire national et des élections municipales, le vote du budget se fera plus tard que d'habitude : le ROB est prévu le 22 janvier et le budget du Parc le 3 mars. De plus, la Région ne tiendra que deux commissions permanentes cette année, l'une en janvier et l'autre après les municipales, fin avril/début mai. Cela implique que le premier versement de la Région, normalement perçu en janvier, ne sera reçu qu'en mai. Pour assurer la trésorerie du Parc en attendant ces versements, il est demandé d'autoriser l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

Par ailleurs, la Région a été consultée et il est prévu de reconduire les mêmes montants que l'an dernier, garantissant un budget constant pour le Parc. Une avance pourra donc être versée à titre prévisionnel, permettant de disposer d'une marge de trésorerie si nécessaire.

6. 25C30 - Décision modificative - Augmentation des crédits budgétaires alloués aux dépenses de personnel

Madame la Présidente explique qu'il convient d'adopter une décision modificative d'un montant de 100 000 €. Cette somme sera réaffectée au budget du personnel, en particulier pour les agents titulaires, afin de permettre le versement de primes en fin d'année. En effet, les crédits que nous avons budgétisés pour les salaires des agents ne sont plus suffisants, plusieurs agents sont actuellement absents ou malades, et les remboursements liés à ces absences ne reviennent pas dans les crédits du personnel. Ainsi, pour pouvoir également abonder le CIA en fin d'année, il convient d'adopter cette modification de chapitre. Concrètement, cela signifie que nous prélevons 100 000 € du chapitre 011 pour les réaffecter au chapitre 012, à hauteur de 50 000 € pour les personnels titulaires au chapitre 64118, et à hauteur de 50 000 € au chapitre 64138 pour les personnels non titulaires.

Monsieur Michel BOURNAT précise que, comme cela se fait dans les communes, il s'agit d'une opération neutre budgétairement, consistant en un simple changement de chapitre.

Monsieur Étienne DUPONT souligne toutefois que des recettes sont perçues au titre des remboursements d'assurance.

Madame la Présidente précise que le Parc perçoit effectivement, à chaque fois, des recettes via son assurance pour les agents absents depuis le début de l'année ou en arrêt maladie. Cependant, ces remboursements ne viennent pas abonder les lignes budgétaires concernées.

→ La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. 25C31 - Création d'un emploi d'Adjoint au Directeur

Madame la Présidente explique qu'il s'agit simplement d'une mise au point concernant un emploi d'adjoint au Directeur. Ce poste avait été créé il y a quelques années comme renfort temporaire, puis retiré du tableau des effectifs. Ce soir, il est proposé de créer officiellement un emploi d'adjoint au directeur. Un recrutement est en cours pour ce poste car le directeur ne peut pas tout gérer seul. Il y a

notamment de gros dossiers en ressources humaines et surtout la mise en place du logiciel EVA, initiée par Michel BOURNAT il y a 18 mois. Malheureusement, ce projet avait dû être interrompu en raison du départ de l'agent en charge du dossier. Ce logiciel est désormais essentiel pour assurer une bonne gestion du programme d'actions, un suivi analytique précis, mission par mission, et permettre aux vice-présidents de suivre l'exécution du budget. Par exemple, lorsqu'une commune comme Châteaufort nous demande le détail de nos interventions, le logiciel fournira un récapitulatif clair et simplifié.

L'adjoint(e) au directeur aura pour missions principales d'assister le directeur, concernant notamment les volets suivants :

- La mise en œuvre de l'évaluation de l'action du Parc : derniers paramétrages de l'outil informatique EVA, formation, suivi et accompagnement de l'équipe dans la mise en œuvre d'EVA au quotidien ;
- La préparation des instances décisionnelles du Syndicat mixte (bureaux, comités syndicaux) ;
- La préparation et l'exécution des décisions visant la mise en œuvre de la charte du PNR ;
- La recherche de financements et l'appui juridique, en lien avec le Directeur ou en son absence.

Le poste est déjà publié et le recrutement se clôt à la fin du mois. Budgétairement, il n'y a aucun problème, le poste est bien prévu dans le budget.

À la question de savoir s'il y a déjà des candidatures qui ont été reçues, Madame la Présidente répond qu'en effet, 7 candidatures ont déjà été reçues, ce qui offre un bon choix. Elle précise que comme pour le poste de Directeur, le Parc attire beaucoup de candidats, y compris des fonctionnaires d'État.

→ La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. 25C32 - Création d'un emploi de saisonnier à la boutique

Madame la Présidente explique qu'en 2024, année des Jeux Olympiques, la boutique du Parc ayant été refaite, elle avait proposé de créer un emploi non permanent pour assurer son ouverture le week-end. En effet, la boutique est ouverte du lundi au vendredi, mais pas les week-ends. L'objectif était de l'ouvrir dès le mois de juin jusqu'en septembre, pendant la période des Jeux Olympiques, avec un emploi saisonnier. Aujourd'hui, il s'agit de recréer cet emploi, mais le fléchier plutôt vers un étudiant. Cela permettrait à l'étudiant de travailler les week-ends pendant les vacances scolaires (Toussaint, Noël, février, Pâques). Une réflexion est en cours pour couvrir également la saison touristique de mai à septembre.

Il y a beaucoup d'événements au Parc et au château de la Madeleine, comme encore ce week-end. Au vu du public, si la boutique avait été ouverte, elle aurait représenté une source non négligeable de recettes. Cela permet également de faire connaître le Parc, de vendre des produits locaux et de générer quelques recettes, même modestes, comme l'a souligné Monsieur Michel BOURNAT. Il s'agit donc d'autoriser la création de cet emploi saisonnier, afin d'assurer la couverture de ces périodes et horaires. Ce n'est pas un poste important en volume, mais il constitue une réelle opportunité pour le Parc et pour l'étudiant qui sera recruté.

Madame la Présidente lance un appel à candidatures : si vous connaissez des jeunes susceptibles d'être intéressés, ils peuvent postuler. L'objectif serait d'ouvrir la boutique dès les vacances de Noël, puis pendant toutes les vacances scolaires jusqu'au début de la saison. Elle souligne toutefois que ce poste

implique des responsabilités : la personne sera seule à la boutique, aura accès à la caisse ainsi qu'au bas du château, ce qui nécessite de faire preuve de vigilance dans le choix du candidat.

Madame la Présidente précise que lorsque la boutique était ouverte le week-end, les ventes pouvaient atteindre jusqu'à 1 000 € par jour. Le nombre de visiteurs du château, ainsi que les événements organisés dans la commune et par le département, génèrent beaucoup de passage, surtout lorsqu'il fait beau. Cela représente donc une vraie source de recettes et permet aussi de faire connaître le Parc. La personne recrutée serait bien évidemment formée, car les visiteurs demandent souvent quelles visites sont possibles et quelles randonnées peuvent être empruntées. Cela lui permettra également d'assumer un rôle de guide touristique.

→ La délibération est adoptée à l'unanimité.

9. 25C33-Approbation du tableau des emplois et des effectifs

Madame la Présidente explique que suite au point précédent, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs pour prendre en compte la création de cet emploi non permanent, afin de répondre aux besoins liés à l'accroissement saisonnier. Il s'agit donc de créer un poste d'adjoint administratif pour un temps complet de 16 heures hebdomadaire.

→ La délibération est adoptée à l'unanimité.

10. 25C34 - Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire 2027-2030 du CIG Grande Couronne

Madame la Présidente explique qu'il s'agit de la renégociation actuellement menée par le CIG concernant le contrat d'assurance statutaire. Ce contrat assure les agents relevant de l'IRCANTEC (stagiaires, titulaires à temps non complet ou contractuels de droit public) ainsi que ceux relevant de la CNRACL. L'objectif est de permettre au Parc d'y souscrire, d'adhérer au contrat groupe et de le gérer en collaboration avec le CIG.

→ La délibération est adoptée à l'unanimité.

11. 25C35 - Adhésion à la convention de participation santé proposée par le CIG Grande Couronne pour la protection sociale complémentaire 2024-2029

Madame la Présidente explique que cette convention permet au Parc d'adhérer au contrat d'assurance santé collectif proposé par le CIG. Elle définit les conditions pour que les agents puissent souscrire individuellement à ce contrat et bénéficier, le cas échéant, de la participation financière de la collectivité. La convention prend effet le 1er janvier 2026 et se termine au plus tard le 31 décembre 2029. Elle peut être prorogée d'un an pour des motifs d'intérêt général, jusqu'au 31 décembre 2030.

→ La délibération est adoptée à l'unanimité.

ARCHITECTURE / URBANISME / PAYSAGE

12. 25C36a - Attribution d'une aide pour la mise en valeur paysagère des espaces publics - Commune du Perray-en-Yvelines

Madame la Présidente explique que la commune du Perray-en-Yvelines a sollicité une aide financière pour la plantation de 72 arbres en entrée de ville, pour un montant total de 18 442,50 € de fourniture. La plantation sera réalisée par les agents communaux. Le Parc finance cette opération à hauteur de 70 %, soit une aide de 12 909,75 €. Elle précise que cette subvention a reçu un avis favorable de la commission AUP lors de sa séance du 22 septembre dernier. Le détail des essences n'est pas précisé, mais celles-ci appartiennent à la palette du Parc. Si des précisions sont souhaitées, il sera possible de communiquer la liste complète des 72 arbres ainsi que les essences choisies par la commune.

Montant de l'opération	Participation du Parc	Aide du Parc
18 442,50 €	70 %	12 909,75 €

Monsieur Geoffroy BAX DE KEATING, concerné par l'attribution d'une subvention au profit de sa commune, ne participe pas au vote pour cette délibération.

→ La délibération est adoptée à l'unanimité.

13. 25C36b - Attribution d'une aide pour la mise en valeur paysagère des espaces publics - Commune de Fontenay-les-Briis

Madame la Présidente explique que la commune de Fontenay-les-Briis sollicite un financement pour des plantations sur quatre sites. La demande concerne la création de deux haies à Bligny et autour de l'école, ainsi que le renouvellement des arbres d'alignement, notamment des érables et des tilleuls.

À la question de savoir si le financement concerne uniquement les fournitures et non la plantation elle-même, Madame la Présidente précise que, pour le premier projet, seul le matériel est pris en charge, tandis que pour le second projet, 40 % de la mise en œuvre est également financée.

Monsieur Olivier TELLIER souhaite savoir si le pépiniériste fournisseur des arbres a déjà été choisi.

Madame la Présidente répond que, conformément aux politiques régionales que le Parc doit mettre en œuvre, une priorité est donnée aux pépinières locales. Elle souligne que la remarque est pertinente et que ce sujet revient souvent lors des échanges avec les communes. Elle précise que Marion DOUBRE, Chargée de mission Paysage, qui suit ce dossier, lui apportera une réponse sur ce point.

Opération	Montant	Participation du Parc	Aide du Parc
Plantation de 2 haies	2 524 € (fourniture)	80 %	2 019,20 €
Renouvellement d'arbres	3 396,20 € (fourniture)	70 %	2 734,40 €
	892 € (mise en œuvre)	40 %	
TOTAL	6 812,20 €	-	4 753,60 €

Madame Emmanuelle DUVAL, concernée par l'attribution d'une subvention au profit de sa commune, ne participe pas au vote pour cette délibération.

→ La délibération est adoptée à l'unanimité.

14. 25C36c et 25C36d - Attribution d'une aide pour la mise en valeur paysagère des espaces publics et attribution d'une aide pour l'équipement des espaces publics en faveur de la randonnée – Commune de Raizeux

Madame la Présidente explique que la commune de Raizeux sollicite une aide financière du Parc pour des plantations dans le cadre de l'extension de l'ancien cimetière par un cimetière paysager. La demande porte sur 110 plants pour des zones champêtres, 132 plants pour un bosquet arbustif et 538 plants pour des plantations de vivaces ainsi que l'installation d'une borne fontaine. La commission AUP a donné un avis favorable à ce projet lors de sa réunion du 30 octobre dernier.

Opération	Montant	Participation du Parc	Aide du Parc
Mise en valeur paysagère	11 095,00 €	70 % (fourniture)	6 354,80 €
Équipement en faveur de la randonnée	999,00 €	50 %	499,50 €

Monsieur Alain BODIN, concerné par l'attribution d'une subvention au profit de sa commune, ne participe pas au vote pour cette délibération.

→ Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

15. 25C36e - Attribution d'une aide pour la mise en valeur paysagère des espaces publics – Commune du Perray-en-Yvelines

Madame la Présidente explique qu'il s'agit de la replantation d'arbres d'alignement de tilleuls dans le parc municipal, situé juste devant la Mairie du Perray-en-Yvelines. Le montant s'élève à 1 419,00 €, financé à 70 %, soit une subvention de 993,30 €. Elle précise que la commission a donné un avis favorable lors de sa réunion du 30 octobre dernier.

Quelques délégués présents constatent que le projet est pertinent tout en restant peu onéreux.

Montant de l'opération	Participation du Parc	Aide du Parc
1 419,00 € HT	70 %	993,30 €

Monsieur Geoffroy BAX DE KEATING, concerné par l'attribution d'une subvention au profit de sa commune, ne participe pas au vote pour cette délibération.

→ La délibération est adoptée à l'unanimité.

TOURISME / LIAISONS DOUCES / DÉPLACEMENTS DURABLES

16. 25C37a - Attribution d'une aide pour le développement des liaisons douces – Commune d'Hermeray

Monsieur Frank POULON explique qu'il s'agit d'un projet de poursuite du chemin déjà subventionné dans cette commune, pour relier le hameau des Chaises au hameau de Bécherot. L'objectif est de réhabiliter le pont existant et de compléter le petit tronçon manquant afin d'assurer une continuité du chemin. Les travaux prévus comprennent le nettoyage du fossé et des buses, la reprise du fossé, le soutènement côté droit pour éviter l'érosion vers la rivière ainsi que la réparation et la remise en œuvre des voûtes du pont.

En réponse à une question soulevée lors de la commission : il n'est malheureusement pas possible de réaliser une voie cyclable de plus de 2 mètres de large à plusieurs endroits, faute de place. Le chemin reste donc exclusivement piéton. La commune pourra toutefois décider de la régulation de son usage.

Montant de l'opération	Participation du Parc	Aide du Parc
3 732,00 € HT	70 %	2 612,40 € HT

Monsieur Frédéric DOUBROFF, concerné par l'attribution d'une subvention au profit de sa commune, ne participe pas au vote pour cette délibération.

→ La délibération est adoptée à l'unanimité.

17. 25C37b - Attribution d'une aide à l'acquisition d'appuis vélo – Commune de Forges-les-Bains

Monsieur Frank POULON explique qu'il s'agit d'une continuité d'achat d'arceaux à vélos. Il précise que cette subvention concerne donc le dernier lot, soit 11 arceaux marqués du petit logo du Parc pour rappeler le soutien apporté. Le financement s'élève à 733 € hors taxes.

Monsieur Frank POULON souligne que cette aide sera très prochainement retirée du catalogue des aides du Parc, la prochaine commission TLD devant proposer sa suppression.

Madame la Présidente précise que ce sujet a déjà été discuté en commission et à plusieurs reprises en Comité également. En effet, certains EPCI financent également ce type de projet, il semble donc préférable de réorienter la réflexion vers d'autres dispositifs. La commission pourra ainsi envisager d'accompagner autrement les initiatives liées à la mobilité douce.

Monsieur Frank POULON indique que l'aide de remplacement sera désormais réservée à l'acquisition d'équipements innovants pour la pratique du vélo, les appuis vélo n'étant plus concernés.

Montant de l'opération	Participation du Parc	Aide du Parc
1 466,00 € HT	50 %	733,00 € HT

Madame Evelyne COLLINO, concernée par l'attribution d'une subvention au profit de sa commune, ne

participe pas au vote pour cette délibération.

→ La délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL / ÉNERGIE

18. 25C38a - Attribution d'une aide pour la rénovation de l'éclairage public – Commune de Saint-Jean-de-Beauregard

Madame la Présidente explique qu'il s'agit du remplacement de six lanternes routières par des lanternes de style Led 28W. Cette subvention a reçu l'avis favorable de la commission le 30 octobre dernier.

Montant des travaux éligibles	Participation du Parc	Aide du Parc
2 406,00 € HT	70 %	1 684,20 €

Monsieur François FRONTERA, concerné par l'attribution d'une subvention au profit de sa commune, ne participe pas au vote pour cette délibération.

→ La délibération est adoptée à l'unanimité.

19. 25C38b - Attribution d'une aide à l'investissement pour les activités artisanales à Magny-les-Hameaux – MZ Pâtisserie

Madame la Présidente explique que, pour ce dossier, une étude financière a été demandée en raison du montant important de la subvention, correspondant au plafond de 10 000 €. Le financement concerne des travaux d'aménagement et de mise aux normes, ainsi que l'installation d'un rideau de sécurité pour le local, nécessaire en raison de son emplacement. La pâtisserie travaille avec des produits locaux de grande qualité, ce qui correspond parfaitement aux critères que nous souhaitons soutenir pour le développement de ce type d'activité.

Monsieur Denis GUYARD indique qu'effectivement, la gérante a quitté son local personnel pour s'installer à la ferme-école Graine d'Avenir à Magny-les-Hameaux. Quelques travaux sont prévus pour se conformer aux normes. Le local, situé à proximité immédiate de la ferme, permettra d'expérimenter de nouvelles méthodes de travail et de diversifier les produits.

Madame la Présidente précise que la commission a émis un avis favorable, il est alors proposé d'attribuer une subvention de 10 000 €, soit le plafond pour cette aide à l'investissement des activités artisanales.

Madame la Présidente rappelle l'importance de valoriser la contribution du Parc. Elle souhaite que le Parc soit convié à l'inauguration du local, non pas par souci de visibilité médiatique, mais afin de montrer son rôle de financeur majeur. Il s'agit de mettre en avant l'utilité du Parc, notamment pour des subventions importantes comme celle-ci. Les dossiers sont simples à constituer, avec peu de formalisme, ce qui renforce l'importance de souligner le soutien du Parc. Il sera donc demandé que le logo « financé par le Parc » soit apposé et que le Parc soit présent lors de l'inauguration.

Montant de l'opération	Participation du Parc	Aide du Parc
28 575,17 €	40 %	10 000,00 € (plafond)

→ La délibération est adoptée à l'unanimité.

20. 25C38c - Attribution d'une aide à l'investissement pour les activités artisanales à Chevreuse – Baracao

Madame la Présidente explique que depuis un an et demi, cette chocolaterie propose des créations gourmandes de grande qualité, rencontrant un succès croissant auprès des amateurs de chocolat. Afin d'accompagner cette croissance et répondre à la demande, l'entreprise souhaite se doter d'un équipement spécialisé pour la décortication et la pulvérisation du cacao. Un dossier de financement a été déposé pour un montant total de 5 495,36 € incluant l'installation d'une enseigne afin de gagner en visibilité.

Madame Anne HERY LE PALLEC indique s'être rendue dans cette chocolaterie, où elle a choisi une tablette de chocolat qu'elle offrira cette année à ses agents pour Noël. Elle invite chacun à découvrir cet établissement, qui propose notamment une tablette spéciale à l'effigie du Château de la Madeleine, particulièrement délicieuse.

Madame la Présidente ajoute que cette tablette spéciale avait déjà été proposée à la boutique de la Maison du Parc lors des fêtes de l'an dernier. Elle précise également que le logo « financé par le Parc » sera apposé sur la devanture de l'établissement.

Montant de l'opération	Participation du Parc	Aide du Parc
5 495,36 €	40 %	2 198,14 €

→ La délibération est adoptée à l'unanimité.

21. 25C38d - Attribution d'une aide à l'investissement pour les activités d'économie circulaire à Gometz-la-Ville – InfiniR

Madame la Présidente explique que ce dossier a nécessité beaucoup de travail, car il touche à l'économie circulaire et au réemploi. Il a été demandé au porteur de projet de fournir un business plan détaillé. Le projet visant à solliciter un financement pour la communication et la vente en ligne, il n'était pas évident au premier abord de voir le lien avec le Parc. Cependant, au regard de leurs actions en matière de recyclage, l'association s'inscrit pleinement dans une démarche d'économie circulaire.

L'association est implantée aux Serres de Beaudreville à Gometz-la-Ville et bénéficie de garanties, ainsi que d'un financement public, étant donné qu'il s'agit d'une ressourcerie. Le projet vise à développer la communication et la vente en ligne. Compte tenu du montant demandé, il a été décidé de tester le dispositif et de voir comment le projet se développe, avec la possibilité d'un accompagnement ultérieur en matière de communication. Il s'agit d'un projet unique dans le secteur, sur ce type d'initiative en économie circulaire. Le montant alloué est de 1 025 €, avec un avis favorable de la commission en date du 30 octobre dernier.

Montant des dépenses éligibles	Participation du Parc	Aide du Parc
2 100,00 €	48.8 %	1 025,00 €

→ La délibération est adoptée à l'unanimité.

22. 25C38e - Attribution d'une aide à l'investissement pour les activités artisanales à Gif-sur-Yvette – Lily des Bulles

La Présidente explique que Lily des Bulles, est une savonnerie artisanale qui était initialement située à Saint-Rémy-lès-Chevreuse et qui est désormais implantée à Gif-sur-Yvette. L'acquéreur a repris le fonds artisanal et a sollicité une aide financière, à hauteur de 40 % sur un montant total de 20 000 €. Comme pour le projet précédent, un business plan et les informations sur le financement ont été demandés. Il s'agit d'une activité existante et reconnue dans le secteur, les savons ont déjà été vendus dans des boutiques et lors de salons locaux. Le business plan présenté est solide et la commission a donné un avis favorable le 30 octobre dernier. Ce projet s'inscrit pleinement dans la démarche du Parc de soutien aux circuits courts.

Montant de l'opération	Participation du Parc	Aide du Parc
20 000,00 €	40 %	8 000,00 €

→ La délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL / ÉNERGIE

23. 25C39a - Attribution d'une aide aux projets éducatifs – École élémentaire Clairbois à Rambouillet

Madame la Présidente explique que ces aides sont attribuées chaque fin d'année aux projets éducatifs. Cette année, le soutien concerne l'école de Clairbois à Rambouillet. Le financement porte sur des dépenses liées aux animations, avec un plafond de 500 € par action. Les bénéficiaires seront des classes de CP, de CE1-CE2 et une classe ULIS, pour un montant total de 1 700,00 €.

Madame la Présidente précise que tous les dossiers ont été validés, en lien avec l'Éducation nationale et le projet global de l'école.

Projet	Effectifs	Aide du Parc
Classe de CP	22	500,00 € TTC
Classe de CP	22	500,00 € TTC
Classe ULIS	12	200,00 € TTC

Classe de CE1-CE2	24	500,00 € TTC
TOTAL		1 700,00 € TTC

→ La délibération est adoptée à l'unanimité.

24. 25C39b - Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour les projets « Classe d'eau » des écoles du Parc

Madame la Présidente explique que le module éducatif « Classe d'eau » est proposé par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie dans le cadre de sa stratégie éducative. Le Parc est relai de ce dispositif sur son territoire afin de le promouvoir, d'aider les enseignants à monter leur projet et de percevoir la subvention de l'AESN pour reverser intégralement la part qui leur est due aux établissements scolaires (700 € par projet). Mme la Présidente précise que les « Classe d'eau » remportent un franc succès, les enseignants et les enfants sont ravis.

Commune	École	Niveau	Montant des subventions accordées aux écoles par l'AESN via le PNR
Bonnelles	École maternelle de l'Orangerie	PS-GS	2 100,00 €
		PS-MS	
		MS-GS	
Le Perray-en-Yvelines	École élémentaire La Barantonnerie	CM1	1 400,00 €
		CE2	
Les Essarts-le-Roi	École élémentaire René Coudoint	CP-CM2	1 400,00 €
		CM1	
Saint-Rémy-lès-Chevreuse	École élémentaire Jean Jaurès	CP	2 800,00 €
		CP-CE1	
		CE1-CM1	
		CE1	
TOTAL			7 700,00 €

Madame la Présidente précise que le plan de financement est le suivant :

Montant total des subventions aux écoles	7 700,00 €
Montant de l'aide facultative supplémentaire accordée au Parc par l'AESN	1 540,00 €
Montant total demandé à l'Agence de l'eau	9 240,00 €

→ La délibération est adoptée à l'unanimité.

BIODIVERSITÉ / ENVIRONNEMENT

25. **25C40a - Attribution d'une aide pour la création, restauration et aménagement d'habitats et d'espaces naturels d'intérêt écologique, paysager ou pédagogique à Cernay-la-Ville – Ferme KONING**

Monsieur Jean-Luc TÉMOIN explique qu'il s'agit de restaurer une mare : elle se situe à proximité immédiate de la ferme, ainsi que deux autres mares concernées par le projet. Les bordures seront réaménagées et les mares légèrement surcreusées afin d'augmenter leurs chances de conserver de l'eau en plein été, ce qui est essentiel pour la faune. L'objectif est donc d'approfondir les mares.

Monsieur Jean-Luc TÉMOIN précise qu'il s'agit ici d'une zone où, malheureusement, les mares sont peu nombreuses ; chaque mare présente donc un intérêt écologique important. Ce sont de grandes zones agricoles, et on ne peut pas dire que les mares y abondent, ce qui renforce encore la valeur de celles-ci.

Une convention de 15 ans est signée entre le propriétaire et le Parc pour assurer les suivis. Cela nous permet non seulement d'assurer un suivi régulier, mais aussi de garder un regard permanent sur le projet, ce qui est très positif. En résumé, c'est un projet particulièrement intéressant et plutôt très satisfaisant.

Montant de l'opération	Participation du Parc	Aide du Parc
9 000,00 € HT	80 %	7 200,00 €

→ La délibération est adoptée à l'unanimité.

26. **25C40b - Attribution d'une aide pour la création, restauration et aménagement d'habitats et d'espaces naturels d'intérêt écologique, paysager ou pédagogique à Grosrouvre – Poney club des Mesnuls**

Monsieur Jean-Luc TÉMOIN explique qu'ici, une première mare avait été créée il y a plusieurs années. Suivant l'évolution naturelle, elle tend vers un boisement et un comblement ; il est donc nécessaire de la restaurer. Cette intervention sera également l'occasion, dans une parcelle attenante, de créer une deuxième mare. En effet, un chemin et une circulation se sont installés entre-temps, empêchant désormais le passage d'une prairie à l'autre. La création de cette nouvelle mare permet ainsi de compenser la perte de continuité. Des zones surcreusées seront également aménagées, la profondeur retenue est plus importante qu'à l'habitude, afin de tenir compte de l'évolution climatique susceptible d'assécher les mares plus rapidement. L'alimentation de la mare se fait par l'impluvium, il ne s'agit pas d'un ruissellement lié à des labours. La teinte brune visible sur la parcelle résulte simplement de la sécheresse, puisqu'il s'agit de prairies et non de terres labourées.

Madame la Présidente précise que pour ces deux créations de mares, les travaux ne pourront débuter qu'après obtention des autorisations communales. Les financements ne sont versés que lorsque l'ensemble des autorisations administratives sera conforme, aucune subvention n'est attribuée tant que la Mairie n'a pas validé toutes les démarches nécessaires.

Montant de l'opération	Participation du Parc	Aide du Parc
7 800,00 € HT	80 %	6 240,00 €

→ La délibération est adoptée à l'unanimité.

27. 25C40c - Attribution d'une aide pour la création, restauration et aménagement d'habitats et d'espaces naturels d'intérêt écologique, paysager ou pédagogique à Choisel – Ferme de la Filolière

Monsieur Jean-Luc TÉMOIN explique qu'il s'agit d'une très grande mare située à proximité de la ferme, qui malheureusement, avec le temps, est également en voie de comblement. Cela ne se voit pas forcément, mais elle n'est en réalité plus très profonde, une grande quantité de vase s'y est accumulée. Ces sédiments seront donc retirés puis étalés sur les terres voisines, car ils possèdent en effet une valeur agronomique, et il n'est donc pas souhaitable de les évacuer trop loin. L'intervention est coûteuse car la mare est de grande taille, elle figure même sur les cartes IGN. Dans cette zone, les mares sont encore plus rares que dans les secteurs précédents, ce qui confère à celle-ci une responsabilité environnementale particulièrement importante.

Monsieur Jean-Luc TÉMOIN précise que le curage sera réalisé sur environ 1,50 mètre. L'objectif n'est pas de percer la mare, mais d'aménager des zones refuges pour faire face aux étés de plus en plus secs. Autrefois, même si le niveau baissait, il restait toujours un peu d'eau. Or il est maintenant arrivé qu'elle soit en partie asséchée, ce qui met en difficulté les espèces que la mare est censée protéger. Les travaux permettront donc de créer quelques petites zones profondes, de quelques mètres carrés, afin d'assurer la survie de la faune jusqu'aux pluies d'automne.

Monsieur Étienne DUPONT demande si à la suite de ces restaurations un suivi sera prévu, car jusqu'à présent il semble qu'il n'y ait pas eu de maintenance régulière, ce qui conduit finalement à restaurer des mares qui auraient peut-être simplement dû être entretenues par le propriétaire.

Monsieur Jean-Luc TÉMOIN répond que naturellement, les mares accumulent des sédiments et il est nécessaire d'avoir une certaine « masse critique » pour justifier une intervention de restauration. Intervenir tous les ans n'aurait pas de sens : il faut attendre qu'il y ait suffisamment de matériaux à retirer pour que l'opération soit pertinente. Même si le propriétaire entretient la mare autant que possible, certaines contraintes demeurent. Par exemple, dans d'autres projets, des « mares tampons » sont aménagées en amont pour permettre aux sédiments de se déposer avant d'atteindre la mare principale. Malgré ces mesures, la mare principale pouvait malgré tout se retrouver comblée. Il s'agit donc d'un processus qui s'inscrit dans le temps long, ces interventions ne sont pas fréquentes mais sont nécessaires pour préserver la fonctionnalité écologique des mares.

Madame Anne HERY LE PALLEC précise que chaque intervention nécessite le dépôt d'un dossier au titre de la loi sur l'eau. Compte tenu de la complexité de ces dossiers et des délais d'instruction des services de l'État, il n'est pas réaliste de réaliser ces opérations chaque année. Actuellement, l'instruction d'un dossier prend déjà environ huit mois.

Monsieur le Directeur confirme qu'il n'est pas absurde de réintervenir car cette mare n'a pas été curée depuis plus de 50 ans.

Monsieur Jean-Luc TÉMOIN ajoute que même si la mare peut sembler jolie à première vue, elle contient très peu d'eau et beaucoup de sédiments. À un moment donné, elle perd de son intérêt écologique, car les espèces qui vivent dans 30 cm d'eau ne sont pas celles adaptées à une mare plus profonde. Il est donc nécessaire de lui redonner un peu de profondeur pour maintenir sa fonctionnalité et sa biodiversité.

Madame Christiane METREAU indique que dans certaines régions, il existe l'obligation de vider et nettoyer les mares tous les dix ans. Par exemple, dans le Limousin, des amis possédaient une mare qu'ils vidangeaient régulièrement, nettoyaient, puis remplissaient à nouveau.

Monsieur Jean-Luc TÉMOIN explique qu'autrefois, on vidangeait et curait les mares parce qu'il n'y avait pas d'engrais chimiques, on cherchait tout ce qui avait une valeur agronomique. Les sédiments étaient récupérés et utilisés dans les potagers ou sur d'autres cultures, selon les besoins. Aujourd'hui, cette pratique s'est perdue et n'est plus réalisée. Si l'entretien des mares n'est pas effectué, elles finissent par se combler et se reboiser : on se retrouve alors avec des haies ou des sols forestiers, mais plus de mares, et par conséquent, les espèces dépendantes de ces milieux disparaissent.

Monsieur Alain SEIGNEUR précise que la commune va également végétaliser et aménager l'espace autour de la mare. Des poiriers seront plantés, en lien avec les arbres existants à proximité. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un atelier participatif avec les habitants, qui ont appris à greffer et à préparer des arbres dans le verger collectif. Par ailleurs, le verger est en cours de revalorisation, les poiriers arrivant en fin de vie sont remplacés par de nouvelles plantations, afin de préserver et prolonger l'alignement existant tout en conservant la même variété.

Montant de l'opération	Participation du Parc	Aide du Parc
10 840,00 € HT	80 %	8 000,00 € (plafond)

→ La délibération est adoptée à l'unanimité.

28. 25C40d - Attribution d'une aide pour la création, restauration et aménagement d'habitats et d'espaces naturels d'intérêt écologique, paysager ou pédagogique à La Celle-les-Bordes - EARL de la Budinerie

Monsieur Jean-Luc TÉMOIN explique que pour ce projet, il est vraiment nécessaire d'agir, même si l'échelle reste modeste. Il s'agit d'environ 500 arbres sur 200 à 300 mètres, ce qui n'est pas énorme, mais constitue un bon exemple. Il y a toujours un moment où il faut franchir le pas : le premier pas est souvent le plus difficile. Bien sûr, cela aidera l'agriculteur à obtenir certaines subventions, mais au-delà de l'aspect administratif, le projet a un réel intérêt écologique et pourra servir de modèle. Il est possible que cela incite d'autres voisins à suivre l'exemple. Les photos suffisent à montrer l'importance et la nécessité de mener ces aménagements.

Monsieur Jean-Luc TÉMOIN rappelle que ces plantations font partie des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) sollicitées par l'agriculteur. C'est donc dans ce cadre qu'il réalise ses plantations, mais on peut espérer qu'à l'avenir ce type d'actions soit motivé par leur véritable rôle écologique, car les haies ont une grande importance en agriculture.

Madame la Présidente ajoute que pour faire savoir que les plantations ont été financés par le Parc, un

panneau sera installé, idéalement à l'entrée de la ferme, et non au milieu des champs où personne ne le verrait. Peut-être que la commune de La Celle-les-Bordes pourrait également en faire mention dans son journal local, en signalant que cette nouvelle plantation a été réalisée grâce au financement du Parc et à l'initiative de l'agriculteur.

À la question de savoir pourquoi il est prévu d'installer des protections contre le gibier, Monsieur Jean-Luc TÉMOIN réponds que la protection est nécessaire pour éviter que le gibier n'endommage les jeunes plantations. Les arbres étant encore fragiles, le gibier pourrait les brouter ou les abîmer, ce qui compromettrait leur croissance. L'objectif n'est donc pas de les empêcher de fréquenter la zone en général, mais de protéger spécifiquement les jeunes plants le temps qu'ils s'établissent. Au départ, les jeunes plantations sont très vulnérables. Les cultures et les jeunes arbres sont parcourus par des animaux, notamment des cervidés, qui sont particulièrement gourmands et s'intéressent autant aux cultures qu'aux petits ligneux. Un chevreuil, par exemple, tire environ 70 % de son alimentation des ligneux. Ainsi, planter une haie sans protection serait risqué, il faut laisser les jeunes plants pousser un peu avant qu'ils puissent supporter quelques branches basses brouter. Au départ, il est donc essentiel de les aider avec des protections adaptées.

Montant de l'opération	Participation du Parc	Aide du Parc
2 320,00 € HT	80 %	1 856,00 €

→ La délibération est adoptée à l'unanimité.

29. 25C40e - Attribution d'une aide pour l'aménagements pour la protection des espèces patrimoniales à Chevreuse – Association Piqu'Épique

Monsieur Jean-Luc TÉMOIN explique que c'est un projet qui repose entièrement sur des bénévoles, des personnes qui s'investissent pour sauver le hérisson, une espèce aujourd'hui menacée et en voie d'inscription sur la liste des espèces en danger. Ce qui était banal dans notre jeunesse est devenu rare. Il y a 25 ans, il fallait déjà faire attention pour ne pas écraser un hérisson dans le jardin, aujourd'hui, leur présence est devenue exceptionnelle.

Madame Anne HERY LE PALLEC précise que cette association est la seule à pouvoir intervenir dans le sud de la région. Personne d'autre ne récupère les hérissons, eux seuls assurent cette mission. Elle existe depuis un peu plus de dix ans et est portée par une dame extrêmement investie, qui consacre les trois quarts de sa maison aux hérissons, une petite pièce pour elle, le reste pour les animaux et le jardin. Elle a suivi des formations, agit avec sérieux et accepte d'être dérangée jour et nuit par des particuliers venant parfois de loin pour lui apporter des hérissons malades, blessés ou infestés de parasites.

Monsieur Jean-Luc TÉMOIN ajoute que les aides demandées peuvent paraître importantes pour une association, mais compte tenu de l'ensemble des menaces pesant sur les hérissons et du peu d'attention qu'on leur porte, il est urgent d'agir. Si on attend 15 ans, il sera peut-être trop tard. C'est un projet véritablement vertueux. De plus, il y a des solutions simples pour favoriser leur circulation, par exemple, dans les jardins clôturés, on peut prévoir de petits passages uniquement accessibles aux hérissons, pas aux chiens. Cela favorise la biodiversité, aide à réguler certains insectes et limaces, et renforce le rôle écologique des jardins. Accorder 3 440 € à cette association permettra d'agrandir la capacité d'accueil de

son refuge. C'est un bel exemple de mobilisation et d'engagement pour la faune locale.

Madame la Présidente précise que c'est la première fois qu'elle voit un tel dispositif, et c'est vraiment intéressant. Il existe d'autres refuges, notamment pour accueillir les rapaces, et ce sont des initiatives importantes pour notre territoire. Elle demande si cette dame travaille seule ou y a-t-il d'autres personnes impliquées avec elle.

Madame Anne HERY LE PALLEC répond que c'est vraiment elle qui est le moteur du projet. Elle ajoute qu'au départ, elle menait le projet avec son mari, mais ce dernier a dû se retirer pour des raisons de santé. Elle précise que si nécessaire, la Mairie pourra, par la suite, assurer la continuité du projet et prendre en charge l'accueil des hérissons en recrutant un agent spécialisé.

Montant de l'opération	Participation du Parc	Aide du Parc
4 300,00 € HT	80 %	3 440,00 €

→ La délibération est adoptée à l'unanimité.

INFORMATIONS

→ Madame la Présidente rappelle, à l'attention de tous les Maires qu'une réunion importante se tiendra vendredi prochain, le 28 novembre, à Châteaufort, au Moulin d'Ors. Elle invite tous les Maires à y assister et précise qu'en cas d'indisponibilité, un adjoint peut être mandaté. Lors de cette réunion, le plan parc qui sera soumis à l'approbation et à l'arrêt du Comité syndical le 16 décembre sera présenté.

L'objectif n'est pas de revoir le plan commune par commune, mais de présenter le plan à l'échelle 1/50 000, avec les modifications apportées par rapport au plan actuel et les nouveautés, comme les encarts ajoutés. Le plan officiel n'étant pas détaillé à la parcelle comme dans les documents communaux, la présentation se fera de manière plus globale. Les grands axes de la charte seront également rappelés.

Madame la Présidente rappelle que le Comité syndical du 16 décembre aura pour ordre du jour unique l'arrêt de la charte et de son plan. Toute délibération supplémentaire ne serait ajoutée qu'en cas d'urgence. Les sujets financiers ont été abordés lors de la précédente réunion afin de dégager du temps pour présenter le document et expliquer le processus de finalisation après son adoption. Elle précise que la CCHVC a avancé son dernier conseil pour permettre la disponibilité des maires le 16 décembre. L'objectif était également de finaliser le budget avant la prochaine mandature, afin que les nouveaux élus et délégués puissent se concentrer sur la prise en main des dossiers spécifiques du Parc sans avoir à gérer ce budget complexe immédiatement.

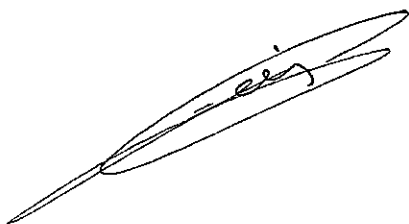
→ Madame la Présidente indique que le jeudi 22 janvier, une session du Comité syndical sera organisée pour tester le vote électronique en préparation du Comité syndical du 3 mars, le dernier de cette

mandature. Le lieu sera choisi en fonction de la qualité de la connexion internet, afin de garantir un déroulement optimal des votes électroniques. Cette démarche permettra d'éviter de longues séances avec un grand nombre de votants.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés et aucune autre question n'ayant été soulevée, la séance est levée à 20h00.

M. Xavier CARIS

Secrétaire de séance



Délégué syndical représentant la
Commune de Bullion

Mme Anne CABRIT

Présidente du Parc naturel régional
de la Haute Vallée de Chevreuse



Conseillère régionale d'Ile-de-France